

**ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS DES  
REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGÈRES ET USAGERS AU  
CONSEIL DE L'INSTITUT HENRI POINCARÉ**

**LE DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE**

- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.713-1, L.713-9 et D.719-4 et suivants ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de la faculté des Sciences et Ingénierie ;
- Vu les statuts de l'Institut Henri Poincaré approuvés lors de la délibération n°44/2022 du 7 juin 2022 du Conseil d'administration de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté électoral portant organisation des élections des membres du conseil de de l'Institut Henri Poincaré en date du 18 octobre 2023 ;
- Vu l'arrêté portant délégation de signature en date du 23 janvier 2023 de la Présidente de Sorbonne Université à l'attention de M. Stéphane RÉGNIER en sa qualité de doyen de la faculté des Sciences et Ingénierie, et notamment son article 1<sup>er</sup>,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :**

Madame Émilie Faure est nommée présidente du bureau de vote ;  
Monsieur Yves Dapra est nommé secrétaire du bureau de vote.

**Article 2 :**

Madame Élodie Cheyrou est nommée assesseure.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché dans le bureau de vote.  
La directrice générale de la faculté des Sciences et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 7 novembre 2023

Pour la Présidente et par délégation,

Stéphane RÉGNIER

